

L'entreposage des matières dangereuses

ON TROUVE DES MATIÈRES DANGEREUSES DANS UNE FOULE DE MILIEUX DE TRAVAIL.

POUR ÉVITER DE MALHEUREUX INCIDENTS, IL IMPORTE D'ENTREPOSER CES MATIÈRES DE FAÇON APPROPRIÉE ET SÛRE, EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

AUX FINS DE L'EXERCICE, MARILOU, TECHNICIENNE EN LABORATOIRE, A GENTIMENT ACCEPTÉ DE NOUS MONTRER CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE.

SAUREZ-VOUS RECONNAÎTRE LES ERREURS QU'ELLE A COMMISES?





LES ERREURS

1 L'espace choisi pour entreposer les produits est à portée de main, mais il est surchargé. Il y a fort à parier que la technicienne ne pourra pas placer sa bouteille sans en faire tomber une autre et causer un renversement. Elle s'expose ainsi à l'inhalation de vapeurs

possiblement néfastes pour la santé et à des éclaboussures pouvant être nocives pour la peau.

2 Étiquettes illisibles ou qui se décolle, contenants sans aucune étiquette... Une mauvaise identification des matières dangereuses peut être la cause d'un mélange inapproprié de produits et, par le fait même, d'un accident. Plusieurs bouteilles semblent entreposées depuis longtemps, ce qui laisse penser que les produits qu'elles contiennent sont peut-être périmés.

3 Est-il pratique de ranger des produits sur la surface de travail de la hotte de laboratoire? Non, c'est surtout dange-

reux. Les produits peuvent être incompatibles avec ceux de l'expérience en cours.

4 La vitre à guillotine de la hotte est beaucoup trop relevée. Pour que Marilou ne respire pas inutilement des vapeurs toxiques, cette vitre devrait être baissée pour laisser passer les bras de la technicienne seulement.

5 Entreposage sûr ne rime sûrement pas avec bouteilles ouvertes, bouchons mal scellés et coulis de produits renversés sur les contenants et les étagères.

6 Plusieurs intrus dans cette armoire : rouleaux de papier, boîtes d'essuie-tout en carton... De plus, on y trouve à proximité de ces objets combustibles des comburants renversés (poussières blanches sur la photo)... Voilà un mélange qui pourrait causer un incendie, car les comburants ont la propriété d'activer le feu.

7 La technicienne ne porte pas ses lunettes, son sarrau est ouvert et ses cheveux ne sont pas attachés, autant d'éléments qui l'exposent à des risques inutiles.



LES CORRECTIONS

Faire l'inventaire des matières dangereuses est un élément clé d'un entreposage sécuritaire. C'est au cours de cette étape que l'on va classer et identifier clairement tous les produits à entreposer, à l'aide d'étiquettes conformes au SIMDUT. Les étiquettes usées sont remplacées par des étiquettes lisibles. Lors de l'inventaire, on identifie également les produits périmés et ceux qui ne sont plus utilisés afin de les éliminer correctement.

Les matières dangereuses sont entreposées dans un endroit bien ventilé, réservé à l'entreposage. Seuls les produits nécessaires à la journée de travail sont apportés au poste de travail.

Chaque armoire et chaque étagère sont identifiées de manière à préciser la catégorie de produits qui s'y trouvent. Un tel entreposage permet de comprendre rapidement que tous les produits ne vont pas ensemble et qu'il ne faut surtout pas mélanger les types de produits entre eux. Pour en savoir plus sur l'incompatibilité et la réactivité des matières dangereuses, on peut consulter les fiches signalétiques de chaque produit.

La technicienne range sa bouteille de liquide inflammable au bon endroit dans

une armoire conçue à cette fin (dans le respect de la norme NFPA 30 -1996). Les portes se croisent et sont fermées à l'aide de loquets pour plus de sûreté. Au bas de l'armoire, un petit seuil contiendrait les liquides pouvant se renverser.

Précisons que les armoires possèdent des caractéristiques adaptées à chaque catégorie de produits. Par exemple, pour les matières corrosives (acides ou bases), les étagères sont recouvertes de bacs en plastique qui protègent le métal d'une éventuelle corrosion. Les comburants sont quant à eux entreposés loin des matières organiques (bois, carton, etc.), des matières toxiques et des liquides inflammables et combustibles.

Pour un rangement optimal et sécuritaire, il est préférable de placer les petits contenants dans le haut des armoires et les plus gros dans le bas. On minimise par conséquent les dégâts si le contenant tombe. Par ailleurs, dans l'entrepôt, on ne place aucun contenant sur les étagères du haut. Un marchepied est également à la disposition des travailleurs. Voilà deux bons moyens de réduire les risques de renversements de produits, d'éclaboussures et de chutes.

Enfin, mentionnons que la technicienne porte un sarrau fermé, des lunettes de protection et des gants. Elle a aussi attaché ses cheveux. Ses manches sont correctement repliées vers l'intérieur, pour ne pas gêner son travail. **PT**

HÉLOÏSE BERNIER-LEDUC

Nous remercions le cégep de Sorel-Tracy, programme Environnement, hygiène et sécurité du travail, pour sa collaboration de même que notre figurante Marilou Labonté, étudiante.

Nos personnes-ressources : Yves Archambault, inspecteur à la Direction régionale de la Yamaska, Johanne Dumont, chimiste et conseillère à la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, Marie-Claude Brouillard, coordinatrice du programme Environnement, hygiène et sécurité du travail au cégep de Sorel-Tracy.

Coordination : Louise Girard, conseillère à la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat, CSST.

Pour en savoir plus

www.csst.qc.ca. Répertoire toxicologique, section du SIMDUT. Lois et politiques, Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés.

NORME NFPA 30, Code des liquides inflammables et combustibles, 1996.

www.aspimprimerie.qc.ca. L'entreposage des solvants.

Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies/ Conseil national de recherches du Canada. Code national de prévention des incendies, partie 3.